



## PROGRAMME DE FORMATION 2022-2023

Le programme de formation pour l'année scolaire 2022-2023 est prêt! Il est plus important que jamais de bien connaître vos droits et obligations. Les différentes formations que nous vous offrons cette année vous familiariseront avec les règles et les enjeux qui meublent notre quotidien en tant qu'enseignant, mais aussi à titre de membre de l'équipe syndicale.

Les formations se tiendront soit en présence, soit en mode virtuel. Afin d'assurer un maximum de flexibilité dans l'offre de formations, et dans le souci de répondre à vos horaires chargés, il sera possible de tenir les formations CPEPE avec les membres du CA pendant les heures de dîner.

L'équipe de l'Alliance demeure disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. En souhaitant vous voir participer en grand nombre à ces nouvelles formations.

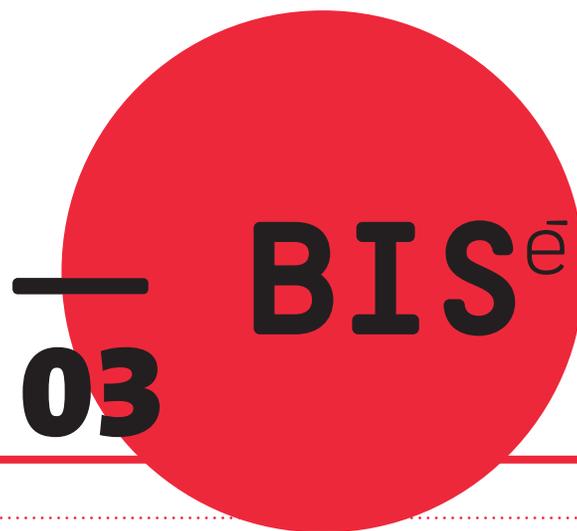


## VOTRE ÉQUIPE

Au secrétariat de l'Alliance, une trentaine de personnes travaillent pour les quelque 10 000 membres. Nous vous présentons cette semaine l'ensemble des conseillères, des conseillers et du personnel de soutien responsables des services aux membres. Consultez régulièrement le site [Web](#) de l'Alliance, qui contient une foule de documents pouvant vous aider, notamment les [Savoirs essentiels](#) et les [fiches syndicales](#).

Photos J-F LeBlanc.

Quel que soit votre problème, **Martine Lauzon**, réceptionniste, acheminera votre appel à la personne disponible qui pourra répondre à vos questions.



## SERVICES AUX MEMBRES



**Louis Cousineau** répond aux questions touchant la santé-sécurité au travail, la CNESST, le harcèlement, les antécédents

judiciaires, les mesures disciplinaires au secondaire, le Centre Académique Fournier. Il assume conjointement la coordination du Service aux membres avec Chantal Forcier.

**Chantal Forcier** s'occupe des droits parentaux pour tous les secteurs, des dossiers relatifs au secteur de l'éducation

des adultes ainsi que de la négociation nationale. Elle assume conjointement la coordination du Service aux membres avec Louis Cousineau.



**Roberto D'Amico** répond aux questions relatives aux EHDAA au primaire, à la tâche des titulaires et des spécialistes du préscolaire et du primaire et est responsable des relations de travail avec le CSSDM.



**Jean-François Audet** répond aux appels relatifs à la tâche au secondaire et au perfectionnement.

**Vincent Hamel Davignon** traite des dossiers liés aux stagiaires, à la pédagogie, aux normes et modalités d'évaluation et ceux relatifs à la formation professionnelle.



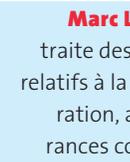
**Isabelle Laporte**, secrétaire, assiste les conseillers Louis Cousineau, Chantal Forcier et Roberto D'Amico.

**Mélissa Comtois**, secrétaire, assiste les conseillers Jean-François Audet et Vincent Hamel Davignon.



**Isabelle Staniulis**, qui remplace Caroline Brodeur en congé de maternité, répond aux questions liées à la

retraite, aux EHDAA au secondaire, à l'accueil, aux budgets des établissements et aux relations de travail de l'École Peter Hall.



**Marc Larouche** traite des dossiers relatifs à la rémunération, aux assurances collectives et à l'invalidité.



**Micaille Jeantine**, secrétaire, assiste les conseillers Isabelle Staniulis et Marc Larouche.



**Frédéric Pilon** est responsable des dossiers d'affectation-mutation, du calcul de

l'ancienneté et de l'expérience pour les permanents à la formation générale des jeunes, de gestion des griefs, des mesures disciplinaires au primaire et de harcèlement.



**Élise Longpré** répond aux questions relatives aux profs à statut précaire de la FGJ, aux demandes de congés sans solde ou à traite-

ment différé, à la scolarité, la qualification légale, à l'insertion professionnelle des enseignants et est responsable des relations de travail avec le CSSDM.



**Soizic Bougeard**, secrétaire, assiste les conseillers Frédéric Pilon et Élise Longpré.

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SÉANCES D'AFFECTATION HEBDOMADAIRES 2022-2023 — POSTES MENANT À LA PERMANENCE ET TRIANGULATION

— FGJ

Chaque vendredi, à compter du 12 septembre, des séances d'affectation par internet (SAI) seront disponibles. Des postes menant à la permanence y seront offerts en premier lieu aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité. Par la suite, ceux qui n'auront pas été attribués seront offerts aux enseignantes et enseignants qui appartiennent aux bassins, selon leur ordre de priorité. Il en sera de même pour les contrats à temps partiel à durée déterminée de 50 % et plus et les remplacements de tous les congés liés à la maternité, qu'ils soient avec ou sans contrat.

Le calendrier de ces séances est disponible sur SAI, sous l'onglet *SAI Liste de priorité*.

### QUI PEUT POSTULER (ET SUR QUEL TYPE DE CONTRATS) ?

Personne sans contrat	→	poste avec contrat ou poste menant à la permanence
Personne qui a un contrat	→	poste menant à la permanence (voir « triangulation » ci-dessous)

### TRIANGULATION

Il y a triangulation obligatoire pour l'enseignante ou l'enseignant qui est en remplacement d'une personne en congé à 100 % pour toute l'année scolaire 2022-2023 et qui obtient par la suite un poste menant

à la permanence. L'enseignante ou l'enseignant doit alors demeurer dans son affectation initiale à l'école où il a obtenu le remplacement à 100 % jusqu'à la fin de l'année scolaire. Toutefois, l'enseignante ou l'enseignant bénéficie alors de tous les droits et avantages liés au poste permanent obtenu. Dans tous les autres cas, il n'y a pas de triangulation et l'enseignante ou l'enseignant doit occuper son poste menant à la permanence et, s'il y a lieu, changer d'école.

**Attention !** Il est possible que vous déteniez un contrat pour toute l'année, mais qu'il n'y ait pas de triangulation parce que la personne que vous remplacez a le droit de revenir avant la fin de l'année, selon le type de congé qu'elle a obtenu. Ainsi, si l'affichage indique les mentions suivantes : « date prévue d'accouchement » et « possibilité de prolongation par la suite », il n'y a **pas de triangulation possible** si la personne remplacée n'a pas déposé sa demande de congé au moment où le poste permanent vous est octroyé. Il en est de même si la personne remplacée est en prolongation de congé de maternité pour l'année, mais qu'elle a choisi, parmi toutes les options qui lui étaient offertes, **celle qui lui permet de modifier sa date de fin de congé**. Dans ce cas, la mention « ce congé pourrait prendre fin avant la date prévue » est inscrite lors de l'affichage.

Lorsque la triangulation n'est pas possible, vous devez occuper immédiatement le poste menant à la permanence.



● Élise Longpré, conseillère



## APPEL DE CANDIDATURES CG-CEE

Pour le mandat 2022-2024, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CG-CEE) est à la recherche de membres enseignants afin de pourvoir des postes réguliers ou de substituts. Les personnes souhaitant assumer ces fonctions doivent soumettre leur candidature **avant minuit le dimanche 18 septembre 2022**, en utilisant ce [formulaire](#). En plus des condi-

tions de la politique de désignation des membres aux comités, les critères de sélection qui guideront le choix du Conseil d'administration sont l'intérêt de la personne pour les questions de perfectionnement, sa disponibilité pour participer à environ quatre réunions (habituellement de 13 h à 15 h 30) au cours de l'année, précédées de réunions préparatoires en matinée, avec libérations syndicales.

### LE MANDAT

Dans le respect de sa mission, de sa philosophie et de ses objectifs, le CG-CEE, composé majoritairement d'enseignantes et d'enseignants, décide des orientations, des choix budgétaires et des priorités du centre. Il approuve notamment le bilan annuel et les états financiers et décide de l'ensemble des mandats du centre. Il importe pour terminer de rappeler que la mission principale du CEE est d'offrir de la formation par les pairs, pour les pairs.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec Line Lamontagne, responsable du dossier.

● Line Lamontagne, vice-présidente  
Daniel Chartrand, vice-président



## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES AFFICHAGE SAI — MIXTES ET ÉLARGIES 2022-2023

— FGJ

Dès le lundi 12 septembre débutera l'affichage hebdomadaire des postes à pourvoir par les personnes inscrites à la liste de priorité et dans les bassins, incluant les enseignants qualifiés qui veulent obtenir un poste dans un autre champ que le leur ainsi que les étudiants. Cet affichage s'effectuera à compter de **15 h chaque lundi jusqu'à 13 h chaque mercredi**. L'entrée en fonction a lieu le lundi qui suit la séance d'affectation par internet (SAI).

Le calendrier des séances est disponible sur SAI dans les sections *SAI Liste de priorité* et *SAI Bassins*.

● Élise Longpré, conseillère

# SÉMINAIRES DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



**APR FAE**

L'ASSOCIATION  
DE PERSONNES  
RETRAITÉES  
DE LA FAE

Pour l'année scolaire 2022-2023, les séminaires de préparation à la retraite de l'APRFAE se dérouleront entre le 19 novembre 2022 et le 25 février 2023. Ces séminaires sont présentés sous la forme d'un forfait comprenant 3 webinaires obligatoires. La plateforme Zoom ou Teams sera utilisée et le nombre de places est limité à 40 participants (les personnes conjointes sont invitées à se joindre à la séance sur le même appareil que le membre inscrit). Vous devez **obligatoirement** participer aux 3 séances du tronc commun (*Régimes de retraite*,

*Finances à la retraite* et *Assurances à la retraite*), il ne sera pas possible de s'inscrire à seulement un ou deux volets.

Les volets *Finances* et *Assurances à la retraite* seront traités au cours de **séances d'une durée de 90 minutes**, alors que le volet **régimes de retraite (RREGOP/RRQ)** sera vu lors d'une séance de **3 h 30**. Pour ce volet, il est recommandé d'avoir en main son état de participation du RREGOP. Le dernier relevé de participation livré par Retraite Québec (anciennement CARRA) est celui de septembre 2008. Vous pouvez remplir le formulaire 008 *Demande d'état de participation* (Retraite Québec) pour en obtenir un exemplaire plus récent. À défaut, assurez-vous d'avoir votre dernier relevé de participation du RREGOP de l'année 2020.

## LES PREMIÈRES SÉANCES VIRTUELLES SE TIENDRONT AUX DATES SUIVANTES :

- **Samedi 19 novembre de 8 h 30 à midi :**  
*Les régimes de retraite (RREGOP et RRQ)*
- **Lundi 21 novembre de 18 h à 19 h 30 :**  
*Les finances à la retraite.*
- **Mercredi 23 novembre de 18 h à 19 h 30 :**  
*Les assurances à la retraite.*

D'autres séances sont offertes jusqu'en février 2023. Vous trouverez le tableau de l'horaire détaillé des webinaires et le formulaire d'inscription (4<sup>e</sup> colonne du tableau) dans le site de l'APRFAE, au bas de la page suivante : [aprfae.com/seminaire-2022-2023/](http://aprfae.com/seminaire-2022-2023/).

**Les places sont réservées aux enseignantes et enseignants qui comptent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2024 ou qui sont actuellement dans le programme de retraite progressive.**

Le **nombre de participants étant limité**, nous vous invitons à vous inscrire **le plus rapidement possible, mais au plus tard le dimanche 9 octobre 2022**. L'APRFAE exige que les inscriptions soient autorisées par l'Alliance avant d'être officielles. Pour confirmer l'inscription, les participants devront acquitter la facture reçue par la poste. Il est possible de la payer soit en faisant parvenir un chèque, libellé au nom de l'Alliance (ou APPM), par la poste à l'adresse suivante : 8225, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1 ;

**ou** par virement interac selon les modalités suivantes :

Courriel de l'Alliance : [apmcompta@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:apmcompta@alliancedesprofs.qc.ca)

Question secrète : numéro de votre facture.

L'Alliance est fière d'encourager la participation des membres au programme de préparation à la retraite offert par l'APRFAE en diminuant la contribution du membre de 80 \$ à 20 \$.

**IMPORTANT : il n'y aura PAS D'AUTRES PÉRIODES D'INSCRIPTION.**

## POLITIQUE D'ANNULATION DE L'APRFAE

À la suite de l'approbation finale de la liste par les affiliés, il ne sera plus possible d'annuler une inscription. Les personnes qui omettront d'assister à une séance ne pourront pas y assister en différé puisqu'aucun enregistrement ne sera conservé.

**Les personnes admises recevront par courriel une invitation pour chacun des volets et la documentation prévue pour chacun d'eux.**

Une clinique optionnelle sur l'aspect juridique sera également offerte sur invitation. Les dates sont encore à déterminer. La présentation se fera sur la plateforme Zoom.

● **Daniel Chartrand, vice-président**  
**Isabelle Staniulis, conseillère**



## DES MILIEUX SAINS

*pour enseigner.*



Publicité de l'Alliance parue dans le cahier Parole aux syndicats du journal Le Devoir.

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURS  
ET PROFESSEURS  
DE MONTRÉAL —



# NOUVELLES DU CONGRÈS DE LA



Comme indiqué dans le *BIS* numéro 1, nous publions des résumés des sujets traités au Congrès de la FAE tenu en juin 2022.

## PLACE DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le numérique est de plus en plus présent dans nos établissements scolaires et le Congrès jugeait nécessaire de prendre des positions à ce sujet, entre autres afin de baliser son utilisation. Le Congrès a pris la décision d'exiger du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) que les centres de services scolaires (CSS) garantissent la protection des identités numériques et des données à caractère personnel et qu'ils prennent les mesures appropriées pour protéger ou rétablir notamment la vie privée et la dignité des profs qui utilisent le numérique dans le cadre de leur travail.

La formation à distance ainsi que l'enseignement comodal ont été au cœur de plusieurs débats et discussions. Le Congrès a convenu que la formation à distance à la formation générale des jeunes doit rester une mesure d'exception et que cette forme d'enseignement ne devait en aucun cas servir à pallier la fermeture d'établissements pour cause climatique. Durant la pandémie, tous les profs ont pu constater

qu'enseigner à distance était loin d'être un moyen favorisant la réussite des élèves.

Par ailleurs, lors de l'application du plan de contingence, nous avons vu poindre à l'horizon l'enseignement comodal (élèves présents et élèves à distance) et nous y avons vu plusieurs pièges. Ainsi, le Congrès exige que ce mode d'enseignement ne puisse en aucun cas servir à pallier le manque de personnel, d'espace physique, l'absence prolongée des élèves et le manque de financement et de services ou l'annulation du transport scolaire. De plus, l'enseignement comodal ne doit pas être imposé aux profs pour des élèves absents, peu importe la raison, et ne doit pas permettre aux directions de superviser ou d'évaluer les profs, ni d'inscrire un plus grand nombre d'élèves à l'éducation des adultes sans engager plus de profs.

La Fédération autonome de l'enseignement a été mandatée pour réaliser des travaux sur les différents enjeux professionnels, éthiques, économiques et juridiques liés à l'utilisation des technologies numériques. Ces travaux traiteraient par exemple de propriété intellectuelle, de la pertinence et de la suffisance de l'offre de formation, de la protection des données

personnelles, des impacts sur la tâche, de l'obsolescence des technologies et de la nécessité de mises à jour régulières des outils technologiques, etc. Le Congrès exigera aussi du MEQ qu'il fasse la promotion d'une utilisation sécuritaire et responsable des outils numériques, qui respecte les normes éthiques et sociales et qui protège la santé physique et mentale des utilisateurs en fonction de leur âge.

Le droit à la déconnexion est un autre enjeu qui a été abordé en lien avec ce thème. Le Congrès exige donc que les CSS reconnaissent le droit à la déconnexion et en informent les parents. Puisque des travaux seront faits durant les prochaines années au sujet de la place du numérique dans nos établissements scolaires et dans le quotidien des enseignantes et enseignants, d'autres positions seront probablement prises dans le futur.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente  
Élyse Bourbeau, vice-présidente



## APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ DE CONCILIATION

En raison de départs à la retraite et en congé de maternité, l'Alliance est à la recherche de membres enseignants afin de pourvoir des postes au Comité de conciliation. Un de ces postes est temporaire, puisqu'il

s'agit d'un remplacement de congé de maternité. Le comité, composé de 5 membres élus pas l'Assemblée de personnes déléguées, a entre autres pour mandat d'étudier tout cas porté à son attention par une instance de l'Alliance, d'examiner les faits et d'entendre toutes les parties liées au litige, et ce, en toute confidentialité. Le comité doit viser, dans l'analyse du dossier soumis, une perspective de consolidation de la solidarité syndicale. Si un membre du Comité de conciliation est lié à une des parties au litige étudié, il doit s'en retirer.

Les personnes souhaitant assumer ces fonctions doivent soumettre leur candidature **avant minuit le dimanche 18 septembre 2022**, en utilisant ce [formulaire](#).



● Susan Dubé, directrice de l'administration et des ressources humaines

## RAPPEL — FORMATION SYNDICALE — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LA NOUVELLE TÂCHE

— FGJ

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 14 septembre 2022 de 17 h 30 à 19 h 30**, en vidéoconférence Zoom.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 8 septembre** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : [formation@alliancesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancesprofs.qc.ca).



● Patrick Trottier, vice-président

## IN MEMORIAM

L'Alliance a appris avec regret le décès de Yves Gaudord, enseignant en bijouterie-joaillerie à l'École des métiers du Sud-Ouest de Montréal depuis 2001. Toutes nos condoléances à ses collègues de travail, de qui il était très apprécié, et à sa famille.

